Conditions Générales du Programme de fidélité Membership Rewards®



Les présentes Conditions Générales régissent le Programme de fidélité Membership Rewards (le Programme) associé à votre Carte (Carte). La signature du Contrat ou des Conditions Générales relatives à votre Carte vaut acceptation des présentes Conditions Générales

CONDITIONS D'ADHÉSION ET FRAIS

Tout Titulaire principal pourra bénéficier du programme Membership Rewards si celui-ci détient au moins une des Cartes suivantes :

- 1. La Blue d'American Express
- 2. La Carte Green American Express
- La Carte Gold American Express
 La Carte Platinum American Express
- 5. La Carte Centurion d'American Express
- 6. La Carte Business Green American Express
- 7. La Carte Business Gold American Express
- 8. La Carte Business Platinum American Express

Tout Titulaire d'une Carte Corporate American Express pourra bénéficier du programme Membership Rewards si la société au nom de laquelle est émise la Carte a donné son accord préalable. Si le Titulaire souhaite alors adhérer au programme Membership Rewards, une cotisation annuelle individuelle de 45€ sera facturée.

Dans la suite des Conditions Générales, la dénomination « Carte American Express » est utilisée pour désigner l'une ou l'autre de ces Cartes éligibles.

Le Titulaire d'une Carte Supplémentaire ne peut pas ouvrir de compte Membership Rewards à son nom, mais il cumulera à chaque dépense des points sur le compte Membership Rewards du Titulaire principal.

Une cotisation annuelle de 20 € sera facturée à tout Titulaire d'une « Carte American Express » qui participe au programme Membership Rewards dans la mesure où celle-ci n'est pas incluse dans la cotisation de la Carte et à l'exclusion des Cartes Corporate.

Si un Titulaire participe au programme avec plusieurs Cartes American Express éligibles et que sa cotisation Membership Rewards n'est pas incluse dans sa cotisation carte, il pourra régler une seule cotisation, correspondant à la première Carte dans la hiérarchie suivante :

- La Carte Centurion d'American Express
- 2. La Carte Platinum American Express
- La Carte Gold American Express
- 4. La Carte Green American Express
- La Blue d'American Express
- 6. La Carte Corporate Platinum American Express
- 7. La Carte Corporate Gold American Express
- 8. La Carte Corporate American Express.

La cotisation annuelle au programme Membership Rewards sera facturée sur le compte du Titulaire le jour de l'adhésion au programme, puis sera automatiquement facturée à chaque date anniversaire de l'adhésion. Cette cotisation n'est pas remboursable. Tous les comptes-Cartes doivent être approvisionnés (ils ne doivent ni être en débit ni présenter de rejet ou retard de paiement) à la date de l'adhésion, sans quoi la demande d'adhésion ne sera pas prise en compte.

Seules les « Cartes American Express » facturées en euro peuvent faire partie du programme Membership Rewards proposé en France et régi par les présentes Conditions Générales. Dans la suite des Conditions Générales, les points cumulés et/ou convertis correspondent à ceux inscrits au compte Membership Rewards. Vous pouvez à tout moment renoncer au Programme et au Contrat régi par les Conditions Générales relatives à votre Carte.

ACCUMULATION DES POINTS

Sont pris en compte pour la comptabilisation des points Membership Rewards sur le compte Membership Rewards, les débits portés sur chacun des comptes-Cartes des «Cartes American Express» inscrites au programme, tant au titre de la Carte Principale que de la ou (des) Carte(s) Supplémentaire(s).

Le barème d'accumulation des points se fait sur la base suivante :

1 € dépensé avec une « Carte American Express » correspond à 1 point Membership Rewards. Pour les titulaires de la Carte Centurion d'American Express, 1€ dépensé = 1,5 point Membership Rewards.

Le nombre de points attribué se calcule dépense par dépense, en arrondissant au nombre entier le plus proche. Est pris en compte dans la comptabilisation des points Membership Rewards de la « Carte American Express » : le solde de chaque relevé de compte-Carte des Cartes inscrites dans le programme après paiement encaissé par American Express durant la période indiquée sur le relevé Membership Rewards.

Tout crédit ou remboursement porté au Compte-Carte d'un Titulaire (incluant ceux provenant du refus des marchandises ou des services réglés par Carte AMERICAN EXPRESS) génèrera une diminution du nombre de points Membership Rewards correspondant, sur le compte Membership Rewards.

Les points Membership Rewards gagnés et comptabilisés sur le compte Membership Rewards du Titulaire ne peuvent donc être convertis en espèces.

Cartes Liées

Si vous avez plusieurs Cartes (en tant que titulaire principal) inscrites au Programme, vous pouvez demander qu'elles soient « liées » de sorte que les points acquis sur toutes vos Cartes se cumulent sur le même compte de points Membership Rewards, à condition qu'elles soient assorties du même barème de comptabilisation des points, qu'elles soient facturées dans la même monnaie et qu'elles soient toutes inscrites au Programme de fidélité Membership Rewards.

Les points Membership Rewards gagnés et comptabilisés sur le compte Membership Rewards d'un Titulaire ne sont pas transférables sur le compte Membership Rewards d'un autre Titulaire. Les Titulaires de Cartes Business ne peuvent transférer et cumuler les points liés aux dépenses d'une Carte Business avec ceux d'une Carte Personnelle ou Corporate.

Nous nous réservons le droit de supprimer à tout moment ce lien entre vos Cartes et nous vous en avertirons au préalable.

Débits non pris en compte pour la comptabilisation des points Membership Rewards®

Les débits figurant sur le relevé de compte-Carte du mois d'adhésion et des mois suivants sont pris en compte dans la comptabilisation des points Membership Rewards, à la condition qu'il n'y ait aucun retard ou rejet de paiement.

Les débits suivants ne sont pas pris en compte pour la comptabilisation des points Membership Rewards :

- les majorations et pénalités pour retard rejet de paiement de paiement :
- les retraits d'espèces, achats de devises, transactions effectuées aux distributeurs automatiques ainsi que les montants réglés au titre de l'assurance crédit.
- La cotisation annuelle des cartes ainsi que la cotisation annuelle Membership Rewards :
- Le droit d'accès pour la Carte Centurion d'American Express.

CONVERSION DE POINTS

Vous pouvez à tout moment utiliser vos points acquis sur le site Membership Rewards à l'adresse suivante: https://www.americanexpress.com/fr/MR

Vous pouvez également contacter votre Service Client du lundi au dimanche, de 7h à minuit, au numéro figurant au dos de votre Carte. Les Titulaires de cartes supplémentaires ne pourront pas échanger des points pour votre compte.

Achetez en ligne avec vos points

Vous pouvez régler tout ou partie de vos achats avec vos points Membership Rewards® selon le barème suivant - ce barème peut être modifié à tout moment sans préavis :

1000 points = 4€ avec votre Carte American Express Personnelle 1000 points = 3€ avec votre Carte Professionnelle.

À partir de 1000 points, vous pouvez acheter en ligne grâce à la technologie SafeKey® d'American Express, tous vos achats réglés sur des milliers de sites marchands avec votre Carte American Express, en utilisant vos points Membership Rewards en déduction du montant total de votre panier.

Conditions d'utilisation :

- 1. Imputation de la dépense chez le marchand et crédit. L'imputation de la dépense réalisée auprès du marchand et le crédit correspondant grâce à la conversion des points apparaissent sur le relevé de votre compte-carte dans les 48 heures (bion que, dans certaines rares circonstances, comme des périodes d'indisponibilité des systèmes, cela puisse prendre plus de temps). L'imputation de la dépense réalisée auprès du marchand et le crédit peuvent ne pas apparaître sur le même relevé.
- 2. Titulaires de Cartes éligibles. Vous êtes autorisé à convertir des points Membership Rewards (« points ») en un crédit lorsque la fonction « Utiliser mes points pour mon achat » est disponible, si :
- Vous êtes le Titulaire Principal d'une Carte française inscrite au programme Membership Rewards (les Titulaires de Cartes Supplémentaires ne peuvent pas bénéficier de ce programme)
- Votre Carte est en règle (sans recouvrement, ni retard de paiement).
- 3. Dépenses éligibles. Seuls les achats effectués sur des sites marchands français participants, inscrits à American Express SafeKey et au programme « Utiliser mes points pour mon achat », peuvent faire l'objet d'un échange de points contre un crédit sur votre compte-carte. L'outil « Utiliser mes points pour mon achat » ne peut pas s'appliquer à tous les achats en ligne.
- 4. Convertir des points. Vous pouvez utiliser autant de points que vous le souhaitez à hauteur du montant total facturé par le marchand, sous réserve que votre solde de points Membership Rewards soit suffisant. Les points sont déduits de votre Compte Membership Rewards, lorsque vous avez finalisé la transaction « Utiliser mes points pour mon achat ».
- 5. Retour d'un achat. Si vous retournez ensuite votre achat au marchand pour être remboursé, ce remboursement sera crédité sur votre Compte Carte mais votre solde de points ne sera pas recrédité. Si vous voulez que vos points vous soient restitués, vous devez contacter le Service Client au numéro figurant au dos de votre Carte.

- 6. Votre contrat de Titulaire de Carte. Vous êtes néanmoins tenu de payer le montant minimum ou la somme due apparaissant sur votre relevé de compte, comme le stipule votre contrat de Titulaire de Carte, quelle que soit la transaction « Utiliser mes points pour mon achat » que vous avez réalisée.
- 7. Modifications. American Express se réserve le droit de suspendre l'utilisation de l'outil « Utiliser mes points pour mon achat », lorsque le Compte Carte n'est pas en règle (recouvrement ou retard de paiement) ou à tout moment à notre discrétion.
- 8. Le crédit apparaîtra sur votre compte-Carte environ 3 jours après votre demande d'échange de points. La conversion des points ne pourra être acceptée que si le montant des débits dus sur la Carte en question est, à la date de la demande de conversion des points, supérieur en valeur absolue au montant du crédit correspondant. Un compte-carte ne sauraît ainsi être créditeur suite à la conversion de points Membership Rewards.

Remboursez une dépense avec vos points (Cartes Corporate non éligibles)

Vous pouvez rembourser tous vos achats avec vos points Membership Rewards® selon le barème suivant -ce barème peut être modifié à tout moment sans préavis : 1000 points = 4€ avec votre Carte American Express Personnelle 1000 points = 3€ avec votre Carte Professionnelle.

À partir de 1000 points, vous pouvez rembourser tous vos achats réglés avec votre Carte American Express, dont votre cotisation de Carte ou vos assurances optionnelles, en utilisant vos points Membership Rewards.

Conditions d'utilisation :

Les Titulaires de Cartes American Express émises par American Express Carte-France inscrites au programme de fidélité Membership Rewards sont dites « cartes éligibles », à l'exception des Cartes Corporate American Express, ont la possibilité de convertir leurs points Membership Rewards en montant en euros crédité sur leur compte-carte pour payer une opération éligible.

Une « Opération Eligible » est une dépense définie comme éligible au paiement avec des points Membership Rewards par American Express et effectuée avec une Carte Eligible.

Les Opérations Eligibles sont visibles à l'écran en sélectionnant l'option suivante « Je rembourse mes dépenses / J'utilise mes points » sur le relevé de compte-carte en ligne. Le type et la nature des Opérations Eligibles peuvent évoluer sans préavis à la discrétion d'American Express.

Les points Membership Rewards convertis sont transformés en euros sur le comptecarte sur lequel l'opération Eligible a été facturée. Ce compte-carte doit être rattaché au compte Membership Rewards sur lequel les points Membership Rewards sont prélevés.

La conversion des points Membership Rewards est visible sur le relevé de comptecarte à côté de l'opération éligible choisie « Dépense payée avec des points». Une Opération Eligible peut être convertie avec un minimum de 1000 points Membership Rewards.

Tout montant en euros crédité sur le compte-carte du titulaire ne pourra excéder le montant de l'Opération Eligible.

Les points Membership Rewards ne peuvent être convertis en euros tant que l'Opération Eligible sélectionnée n'apparait sur le relevé du compte-carte du titulaire., Les Opérations Eligibles sont une sélection de dépenses enregistrées depuis le premier jour de votre dernier relevé pour les Cartes suivantes :

- Carte Green American Express
- Carte Gold American Express
- Carte Platinum American Express
- Carte Centurion d'American Express

Et depuis le premier jour de votre 5ème relevé précédent pour les Cartes suivantes :

- Carte Business Green American Express
- Carte Business Gold American Express
- Carte Business Platinum American Express

Un compte-carte ne pouvant être créditeur, le titulaire de Carte ne pourra convertir un nombre de points Membership Rewards correspondant à un montant en euros supérieur à son encours de dépenses.

American Express peut suspendre la conversion des points si le compte-carte présente un retard de paiement à la date de la demande.

Les points Membership Rewards seront immédiatement débités et le montant en euros sera disponible dans un délai de 3 jours ouvrés à compter de la conversion sur votre compte-carte.

La conversion de points Membership Rewards est définitive. Le titulaire ne peut renoncer au montant en euros crédité sur son compte-carte et retrouver le bénéfice de ses points Membership Rewards.

Le titulaire peut convertir ses points Membership Rewards en ligne en se connectant avec ses identifiants et mots de passe, et en cliquant sur « Je rembourse mes dépenses » sur sa page de relevé en ligne en suivant les instructions à l'écran. Le Titulaire peut également procéder au remboursement en utilisant ses points par le biais de l'App American Express®, en sélectionnant directement une dépense sur la page d'accueil de son relevé et cliquer sur "J'utilise mes points".

Le crédit apparaîtra sur votre compte-carte environ 3 jours après votre demande d'échange de points. La conversion des points ne pourra être acceptée que si le montant des débits dus sur la carte en question est, à la date de la demande de conversion des points, supérieur en valeur absolue au montant du crédit correspondant. Un compte-carte ne saurait ainsi être créditeur suite à la conversion de points Membership Rewards.

Voyagez avec vos points

Pour vos réservations de billets d'avion, de nuits d'hôtels ou de location de voiture, vous pouvez utiliser vos points Membership Rewards® sur le site American Express Voyages : https://voyages.americanexpress.fr/. Vos points vous permettent de régler tout ou partie du montant de vos réservations, selon le barème - ce barème peut être modifié à tout moment sans préavis : 1000 pts = 5€

Si vous utilisez vos points Membership Rewards pour payer tout ou partie d'une réservation, vous restez redevable des taxes, frais d'enregistrement, taxes aéroportuaires, primes d'assurance et de tous autres frais de services et charges liés à l'enregistrement d'un voyage.

Echangez vos points en bons d'achat (Cartes Business non éligibles)

Les points Membership Rewards peuvent être échangés en bons d'achat auprès d'une dizaine d'enseignes renommées partenaires selon les conditions de chacun sur le site internet : https://global.americanexpress.com/rewards/gift-cards.

Dans le cadre de bons d'achat liés à une prestation d'un partenaire, le Titulaire devra se soumettre à toutes les Conditions Générales imposées par les partenaires pour l'obtention de bons d'achat.

Certaines restrictions s'appliquent (point de ventes, durée de validité, périodes, etc). Il appartient au Titulaire de se renseigner auprès du partenaire pour obtenir le détail des restrictions et les conditions d'utilisation. Sauf indication contraire, les bons d'achat n'incluent pas les taxes, qui relèvent de la seule responsabilité du Titulaire.

Toute utilisation inappropriée de bons d'achat, notamment la publication ou la vente, est interdite et susceptible de constituer une infraction. Les modalités d'utilisation diffèrent selon l'offre et le partenaire.

Le vol ou la perte de bons d'achat ne donne lieu à aucun avoir ni remboursement.

Transférez vos points vers des Programmes de fidélité partenaires (Cartes Business non éligibles)

Consultez les conditions d'adhésion et de transfert et chaque Programme de fidélité partenaire sur le site internet:

https://www.americanexpress.com/fr-fr/rewards/membership-rewards/travel/all

PERTE DES POINTS ACCUMULÉS

Retard de paiement.

En cas de retard de paiement, la participation du Titulaire dans le programme pourra être arrêtée et ses points perdus.

Si vous mettez fin à votre Compte

Si un Titulaire de « Carte American Express » principale annule de son fait toutes les « Carte American Express » inscrites sur son compte Membership Rewards, il perdra tous les points accumulés sur ce compte, s'il ne les utilise pas dans les 30 jours suivants sa demande d'annulation.

Si nous résilions ou mettons fin à votre Compte

Si une « Carte American Express » au moins est annulée du fait d'American Express, le compte Membership Rewards du Titulaire sera annulé et les points Membership Rewards perdus, même s'il reste au moins une « Carte American Express » non annulée sur le compte Membership Rewards.

En cas de décès

Le décès du Titulaire d'une Carte American Express entraîne l'annulation de la carte et de ce fait la perte des points Membership Rewards. Ces points ne sauraient être réclamés par un quelconque ayant droit.

En cas de fraude ou d'abus dans l'accumulation des points Membership Rewards

Toute fraude ou tout abus dans l'accumulation des points Membership Rewards entraînera la confiscation des points Membership Rewards et l'annulation du compte Membership Rewards et de toute« Carte American Express » dont le responsable serait le Titulaire principal.

Modification des présentes Conditions Générales

Les points acquis dans le cadre du programme Membership Rewards demeurent la propriété exclusive d'American Express. Nous pouvons modifier les présentes Conditions Générales en respectant un préavis d'au moins 30 jours. Si la modification ne vous est pas défavorable, il est possible que nous la mettions en œuvre dans un délai plus court. Nous vous en informerons par tout moyen y compris sur votre relevé, sur notre site Internet, par e-mail ou autre forme de communication électronique

Cessation des présentes Conditions Générales

La fin de votre Convention entrainera automatiquement et de plein droit la résiliation des présentes Conditions Générales. Nous pouvons également mettre fin aux présentes Conditions Générales en vous donnant un préavis d'au moins trente jours. Dans ce cas, nous pourrons notamment remplacer votre Carte par un produit différent ou remplacer les présentes Conditions Générales par de nouvelles Conditions Générales portant sur des avantages différents. En cas de désaccord et conformément à votre Convention, vous pourrez résilier votre Convention.

Tout changement des Conditions Générales sera communiqué aux Titulaires au moyen d'un message joint au relevé, d'une publication sur le site, d'un courriel ou autre mode de communication électronique. Ils seront invités à en prendre connaissance sur le site internet https://www.americanexpress.com/fr-fr/rewards/membership-rewards/.

Langue et droit applicable

Les présentes Conditions Générales sont rédigées en langue française et toutes les communications entre vous et nous concernant les présentes Conditions Générales se feront dans cette langue. Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français et les tribunaux français auront compétence à l'égard de toutes les parties aux présentes Conditions Générales. Toutefois, vous convenez que nous pourrons engager des procédures de recouvrement dans le pays dans lequel vous habitez.

Vous êtes tenu de payer tous les impôts, taxes, droits ou autres montants imposés par la loi de tout pays en rapport avec les présentes Conditions Générales.